2024

mont-lozère
communauté de communes

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ

Département de la Lozère (48)

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES MONT-LOZERE

ANALYSE CARTOGRAPHIQUE POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION
AU SENS DE LA LOI DU 10 MARS 2023

Préambule

La communauté de communes Mont Lozère a souhaité accompagner ses communes membres pour qu'elles établissent leurs cartes de zones d'accélérations en énergies renouvelables. C'est à cet effet que le cabinet a travaillé selon une méthodologie précise articulée sur deux axes. Le premier produire un document global pour la communauté de communes, le second individualiser par commune les potentiels sur leur territoire, selon les dispositions de la loi du 10 mars 2023.

1) Une analyse à l'échelle de l'intercommunalité

Elle indique les enjeux à prendre en compte en première analyse lorsqu'il s'agit d'envisager un projet en énergies renouvelables : enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et accès aux raccordements au réseau ENEDIS. **Les enjeux particuliers que sont le Parc National des Cévennes (zone cœur et zone d'adhésion), ainsi que le Bien Unesco Causse Cévennes ont prévalu dans les obligations de respect des territoires.**

Les sites dits « dégradés » sont identifiés sur ces cartographies à l'échelle intercommunale afin que chaque élu du territoire puisse avoir une vision globale des sites potentiels et de leurs contraintes. Les sites ont été inventoriés grâce au site internet public « Céréma ».

La logique de la loi d'accélération des énergies renouvelables suppose qu'une analyse soit effectuée pour tous les potentiels terrestres en ENR que sont la géothermie, l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque. C'est pourquoi, une analyse des enjeux vis-à-vis du potentiel éolien est intégrée dans le présent document, comme le demande la loi.

Il y est présenté, à l'échelle de l'intercommunalité les cartographies décrivant les enjeux techniques rédhibitoires : contraintes aéronautiques civiles et militaires, tampon de 800m autour des habitations, Parc National des Cévennes. Précisions : la réglementation prévoit une distance de 500 mètres minimum entre une éolienne et les habitations, mais l'expérience a montré que cette distance est la plupart du temps insuffisante au regard du respect de la réglementation acoustique. Cette analyse cartographique fait apparaitre des zones techniquement favorables à l'éolien. Cependant il revient à chaque commune le droit de prendre la décision de les inclure ou pas dans les zonages d'accélération.

2) Une analyse à l'échelle de la commune

Chaque commune dispose d'une identification cartographique des potentiels photovoltaïques de puissance et de production suivants :

- Identification des toitures de plus de 500m2 et des parkings de plus de 1500m2. Selon, une méthodologie mise en place par « Céréma » sur d'autres départements, on estime que seulement 20% des superficies des toitures potentielles sont mobilisables pour une installation PV.
- Focus sur les sites dégradés : une analyse apriori des enjeux du site est faite afin de préciser, selon les données bibliographiques si le site est : favorable car sans enjeux (codifié vert), favorable mais avec un enjeu, type ZNieff 1 ou 2 (codifié jaune), moyennement favorable car concerné par un ou plusieurs enjeux importants comme PNC, Natura 2000 (codifié orange).
- Autres zones potentielles proposées par les communes, avec ici aussi une analyse des enjeux en y ajoutant un critère d'utilisation actuelle du sol. Pour les sites encore en cours d'études et non autorisés, le potentiel de puissance et de production a été estimé à la moitié de la superficie proposée.

Les estimations de production par site ont été effectuées avec l'hypothèse d'une production de 1300h à puissance nominale par an.

SOMMAIRE

1 . Contexte Général de la Communauté des Communes Mont-Lozère 4

1.1 Contexte règlementaire de la communauté des communes Mont-Lozère 6

1.2 Enjeux environnementaux 7

1.2.1 NATURA 2000 « Directive Habitats » 7

1.2.2 NATURA 2000 « Directive Oiseaux » 8

1.2.3 ZNIEFF 9

1.2.4 Parc national des Cévennes 10

1.3 Tableau de synthèse des enjeux présents sur les communes 11

1.4 Enjeux paysagers et patrimoniaux 12

1.4.1 Zone de biens UNESCO 12

1.4.2 Sites classés/inscrits au titre du code de l'environnement 13

1.4.3 Sites classés/inscrits au titre du code de l'urbanisme 14

2 . Potentiel photovoltaique au sol 16

2.1 Contexte environnemental des sites à potentiel à l'échelle intercommunale 18

2.1.1 ZNIEFF Type 1 18

2.1.2 ZNIEFF Type 2 19

2.1.3 NATURA 2000 « DIRECTIVE OISEAUX » 20

2.1.4 NATURA 2000 « DIRECTIVE HABITATS » 21

2.2 Contexte paysager et patrimonial des sites a potentiel à l'échelle intercommunale 22
2.2.1 Sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement 22
2.2.2 Parc national des Cévennes 23
2.2.3 Zones de biens UNESCO 24
2.3 Identification des sites à l'échelle communale 25
2.3.1 Identification des sites dégradés 27
2.3.2 Tableau de synthèse des sites dégradés 36
2.3.3 Sites non dégradés à potentiel 37
3 . Potentiel photovoltaique sur toitures 38
4 . Synthèse de potentiel de production 42
4.1 Tableau synthèse de production 44
5 . POTENTIEL ÉOLIEN 45
5.1 Zones tampon autour des batiments 47
5.2 Contraintes aéronautiques 49
5.2.1 Contraintes aéronautiques civiles 49
5.2.2 Contraintes aéronautiques militaires 50
5.3 Zones les plus propices à l'éolien 51

1. CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES MONT-LOZERE

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES MONT-LOZERE

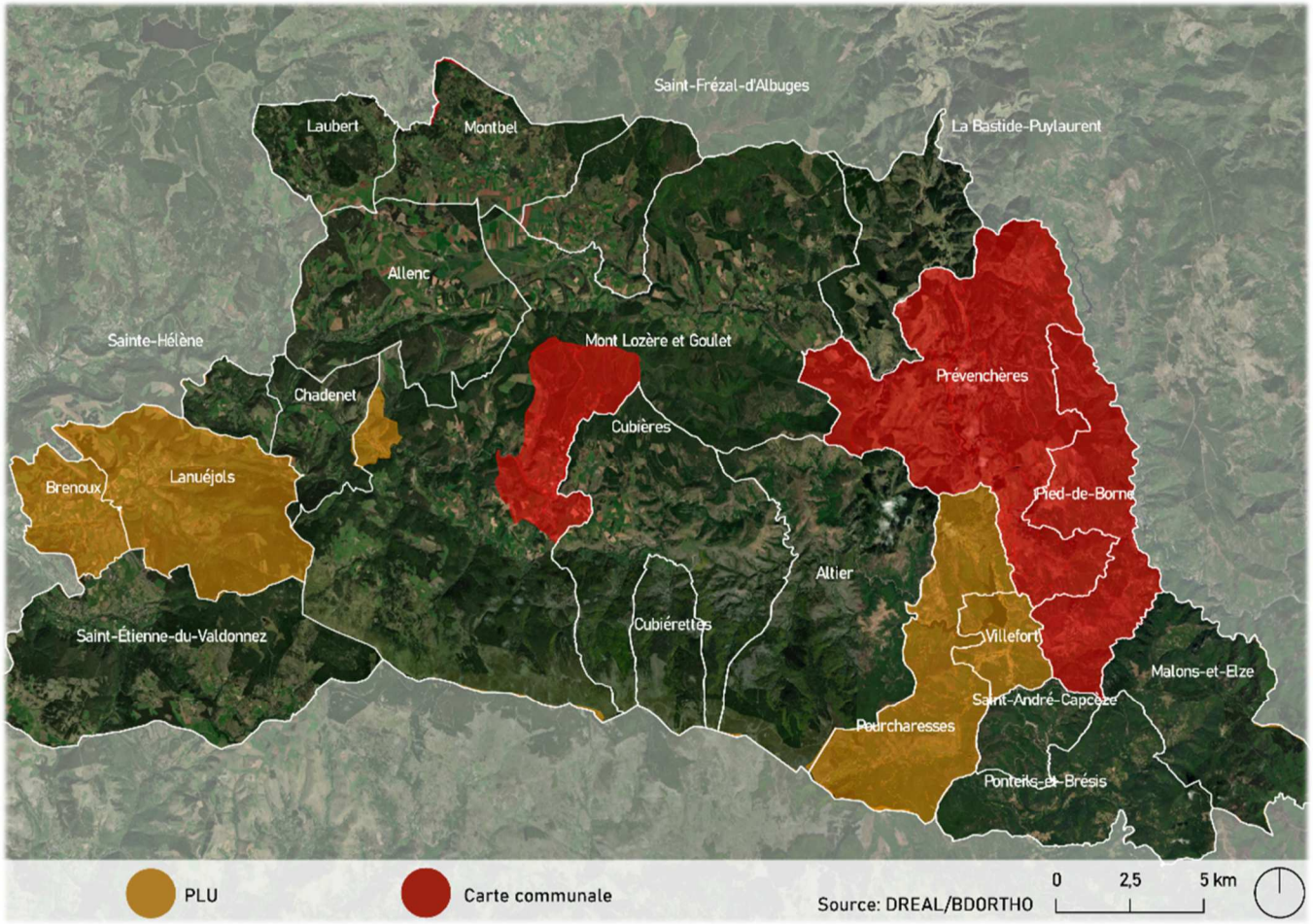

1.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1.2.1 NATURA 2000 « Directive Habitats »

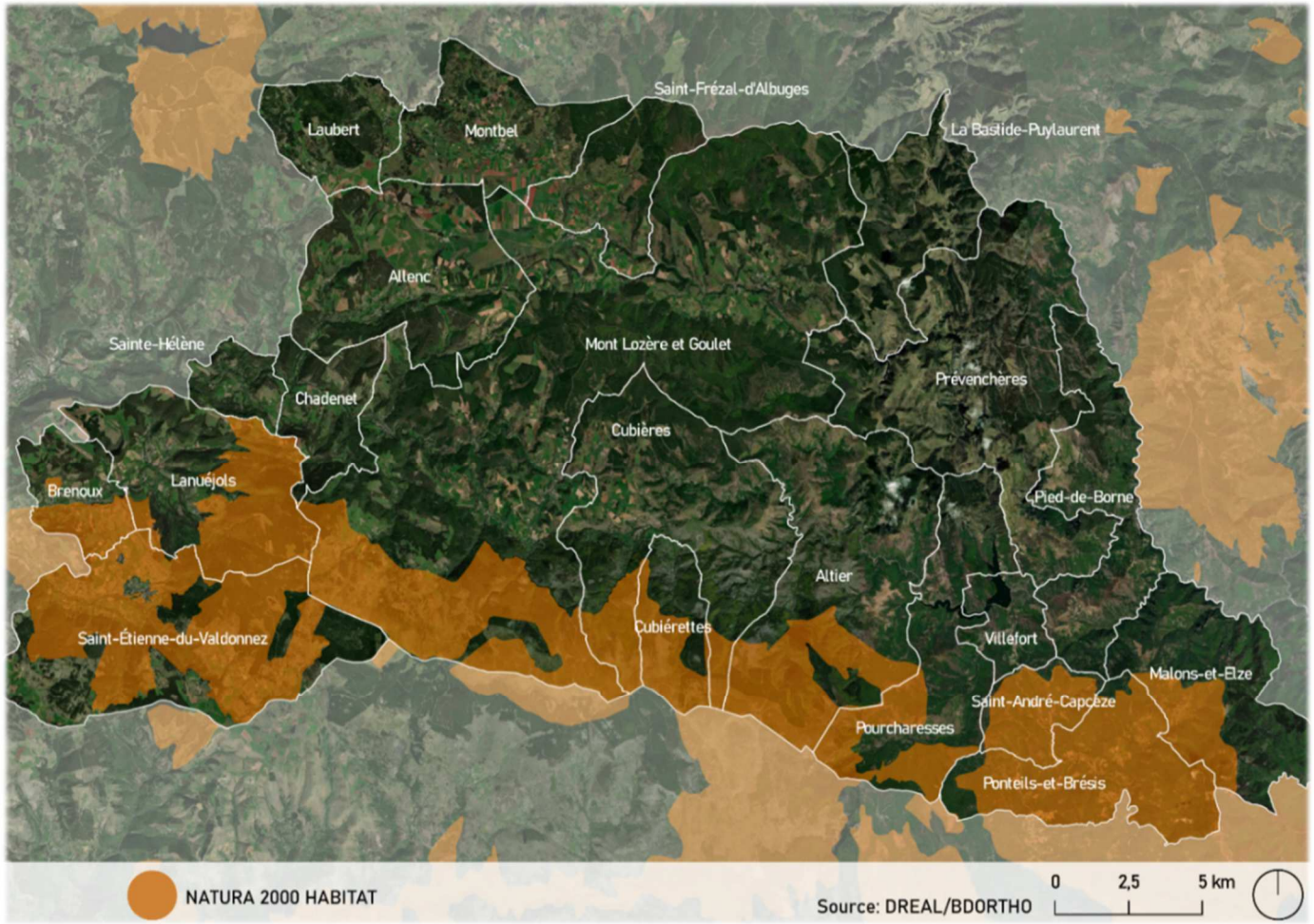

1.2.2 NATURA 2000 « Directive Oiseaux »

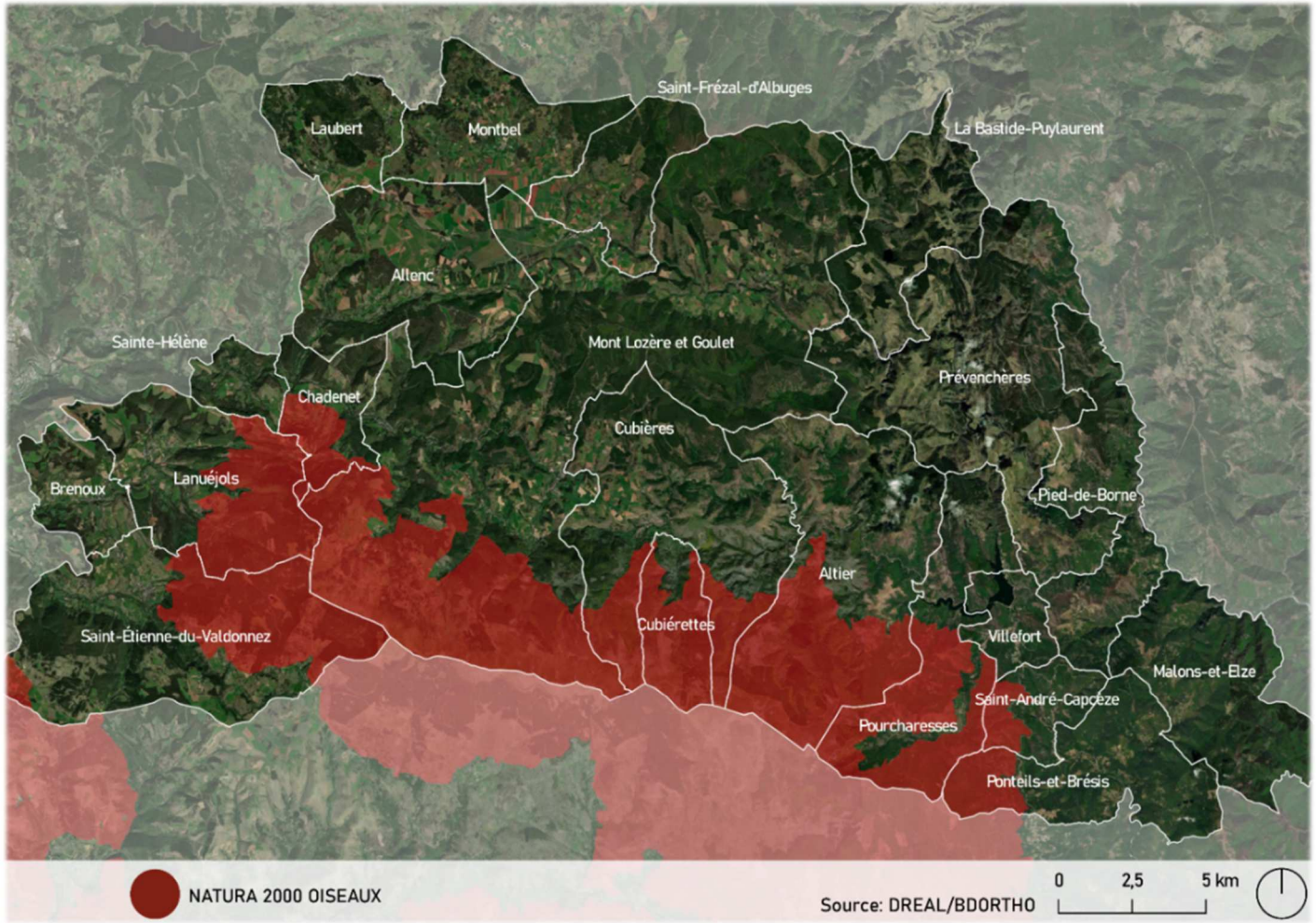

1.2.3 ZNIEFF

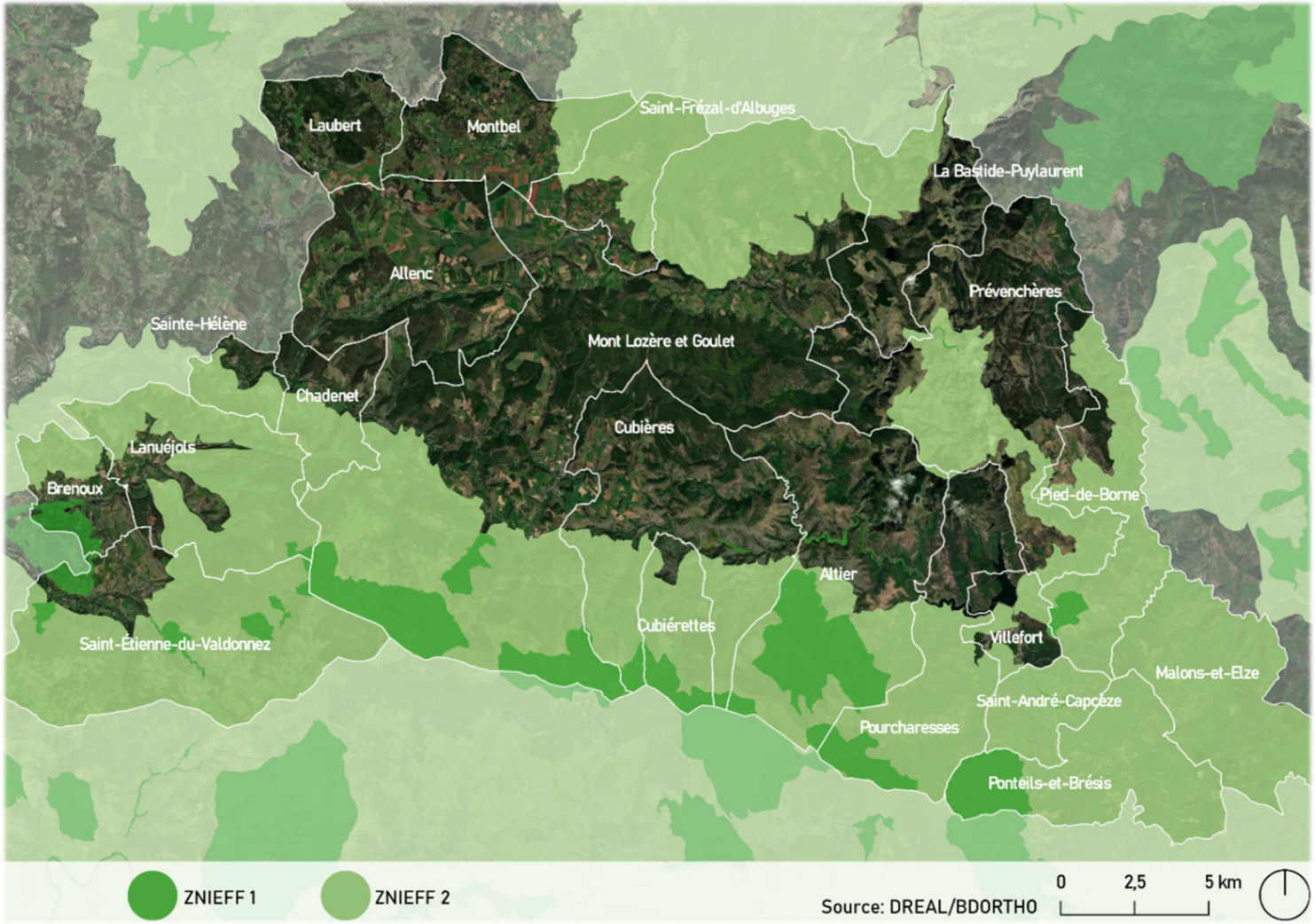
Laubert
Montbel
Saint-Frézal-d'Albuges
La Bastide-Puylaurent
Allenc
Prévenchères
Sainte-Hélène
Mont Lozère et Goulet
Chadenet
Cubières
Lanuéjols
Brenoux
Pied-de-Borne
Altier
Cubiérettes
Villefort
Saint-Étienne-du-Valdonnez
Malons-et-Elze
Saint-André-Capcèze
Pourcharesses
Ponteils-et-Brésis
ZNIEFF 1
ZNIEFF 2
Source: DREAL/BDORTHO
0
2,5
5 km

1.2.4 Parc national des Cévennes

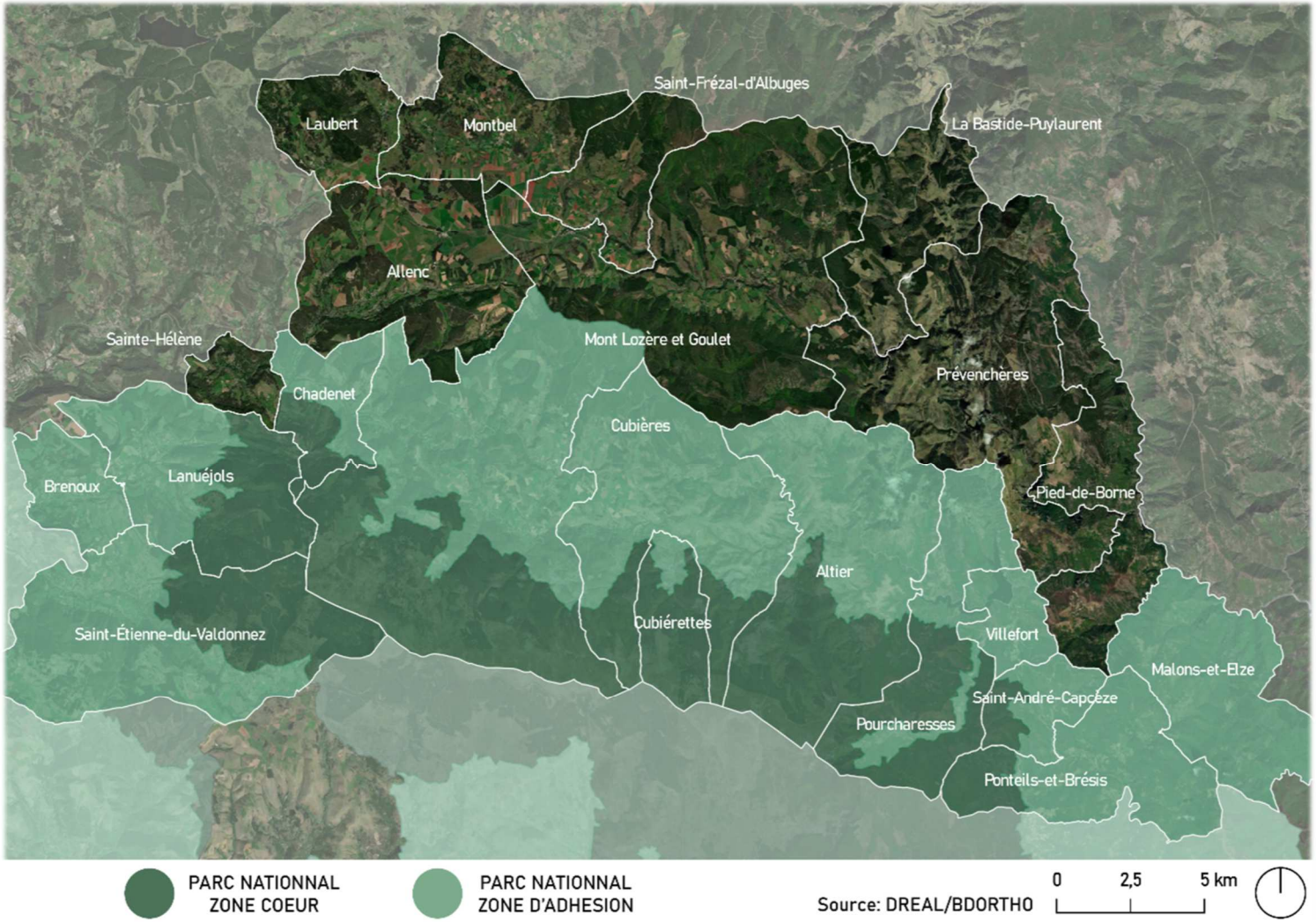

1.3 TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX PRESENTS SUR LES COMMUNES

COMMUNES	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	NATURA 2000 OISEAUX	NATURA 2000 HABITAT	ZONE CŒUR DE PARC NATIONAL	ZONE D'ADHÉSION PARC NATIONAL
ALLENC		X				
ALTIER	X		X	X	X	X
BRENOUX	X	X		X		X
CHADENET		X	X		X	X
CUBIERES	X	X	X	X	X	X
CUBIERETTES	X	X	X	X	X	X
LA BASTIDE-PUYLAURENT		X				
LANUEJOLS	X	X	X	X	X	X
LAUBERT						
MALONS-ET-ELZE		X	X	X		X
MONT LOZERE ET GOULET	X	X	X	X	X	X
MONTBEL		X				
PIED-DE-BORNE	X	X				
PONTEILS-ET-BRESIS	X	X		X	X	X
POURCHARESSES	X	X	X	X	X	X
PREVENCHERES	X	X				
SAINT-ANDRE-CAPCEZE	X	X		X	X	X
SAINTE-HELENE		X				
SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ	X	X	X	X	X	X
SAINT-FREZAL-D'ALBUGES		X				
VILLEFORT	X	X				X

1.4 ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

1.4.1 Zone de biens UNESCO

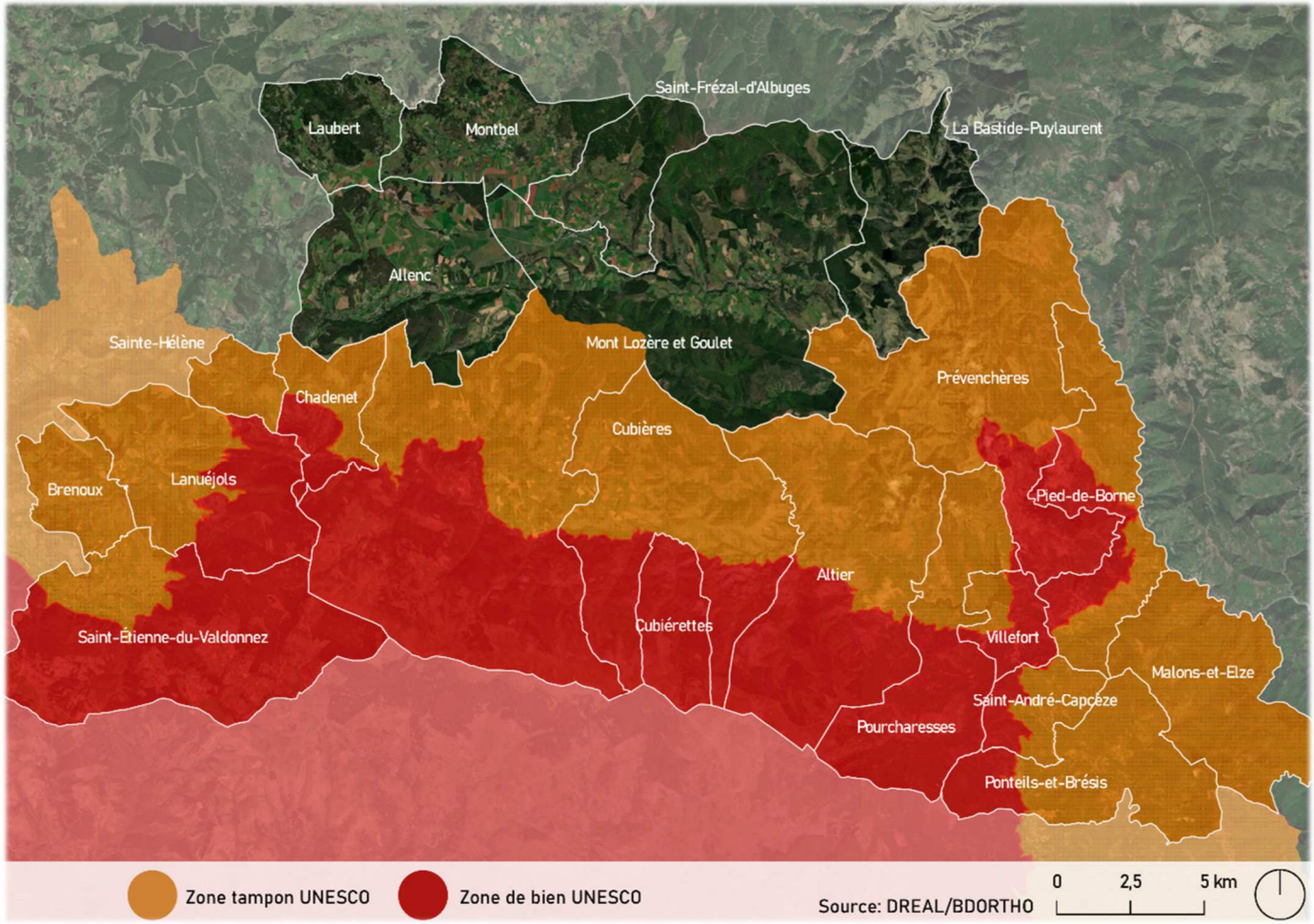

1.4.2 Sites classés/inscrits au titre du code de l'environnement

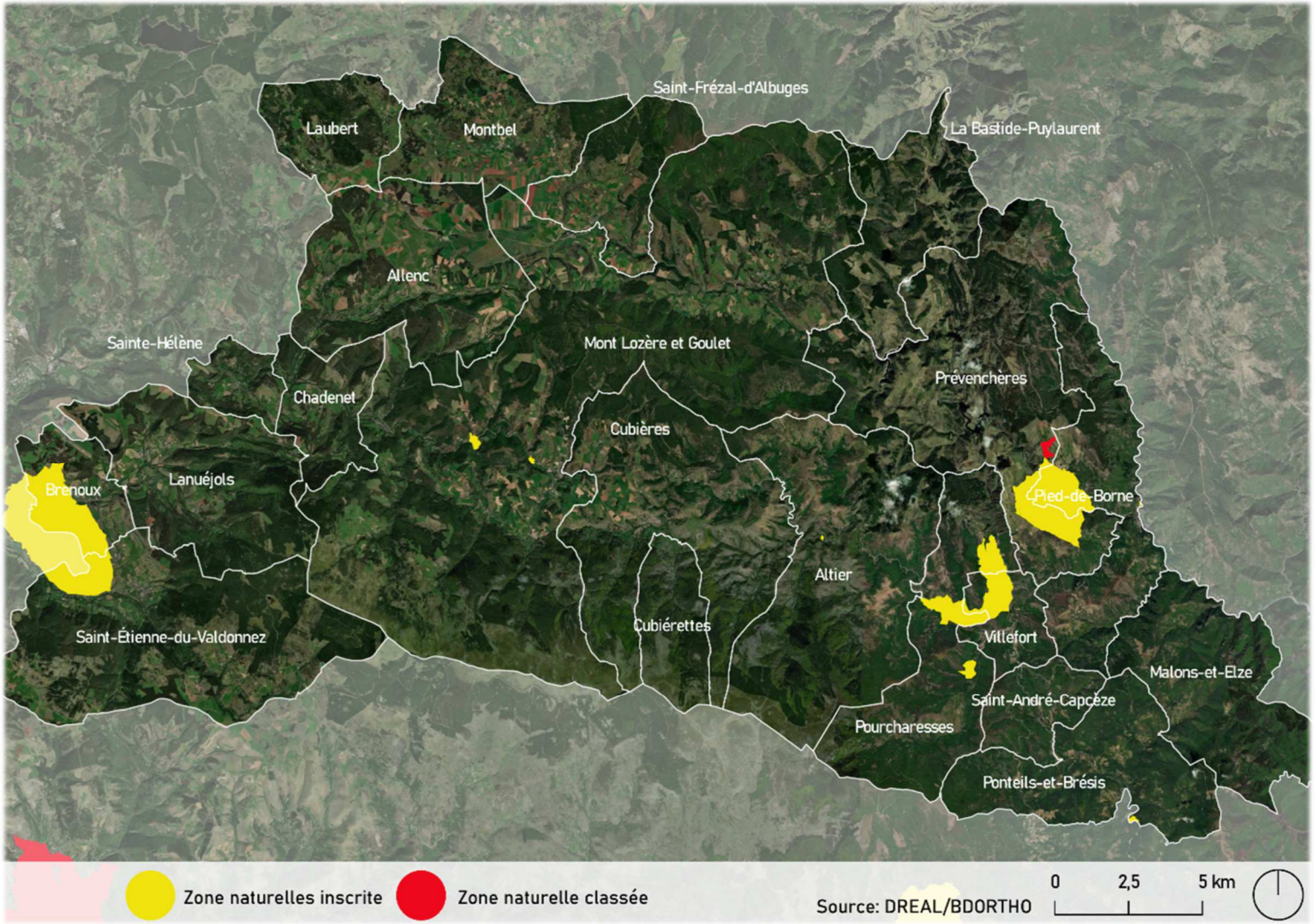

1.4.3 Sites classés/inscrits au titre du code de l'urbanisme

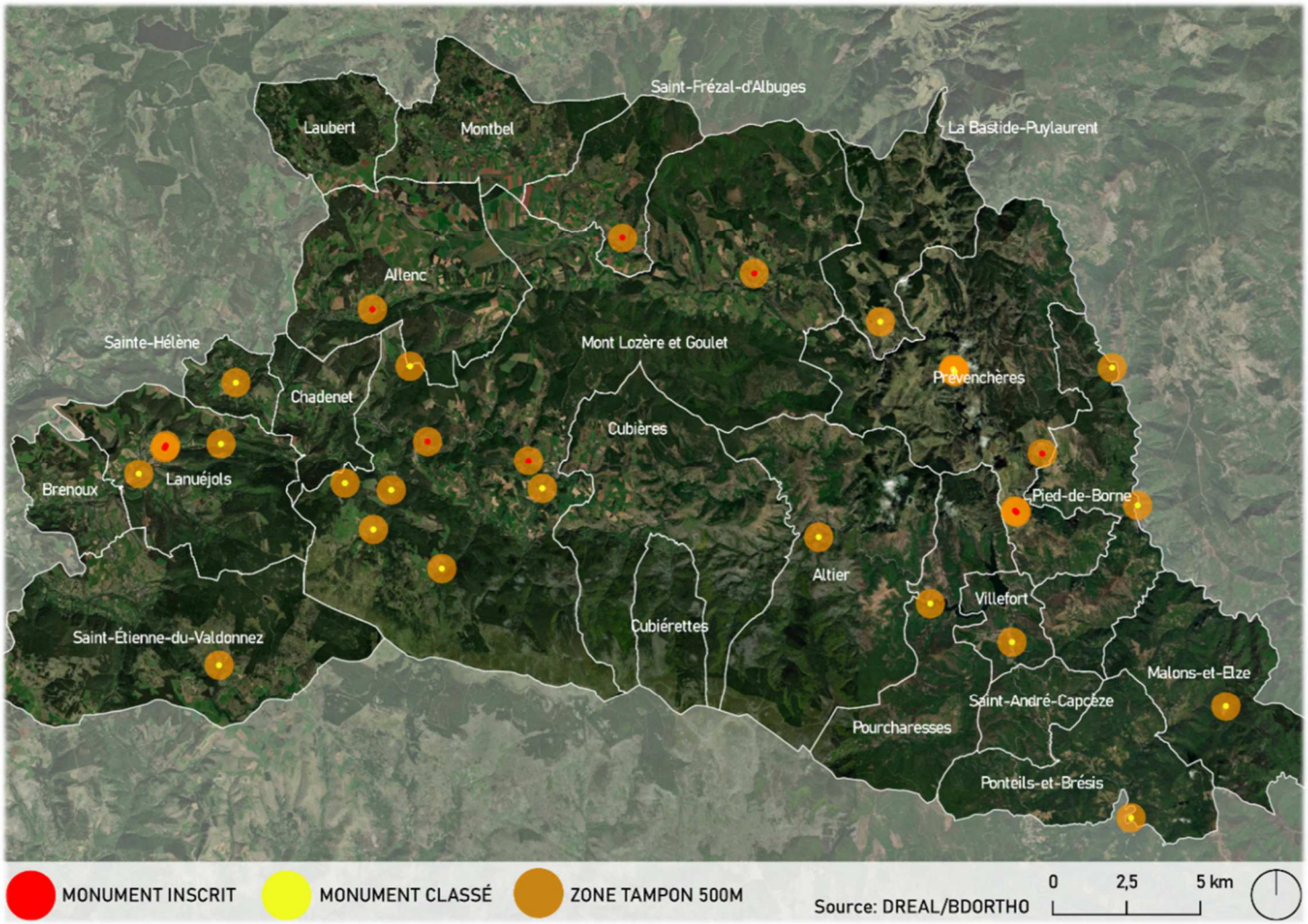

2. POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

2.1 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES SITES A POTENTIEL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

2.1.1 ZNIEFF Type 1

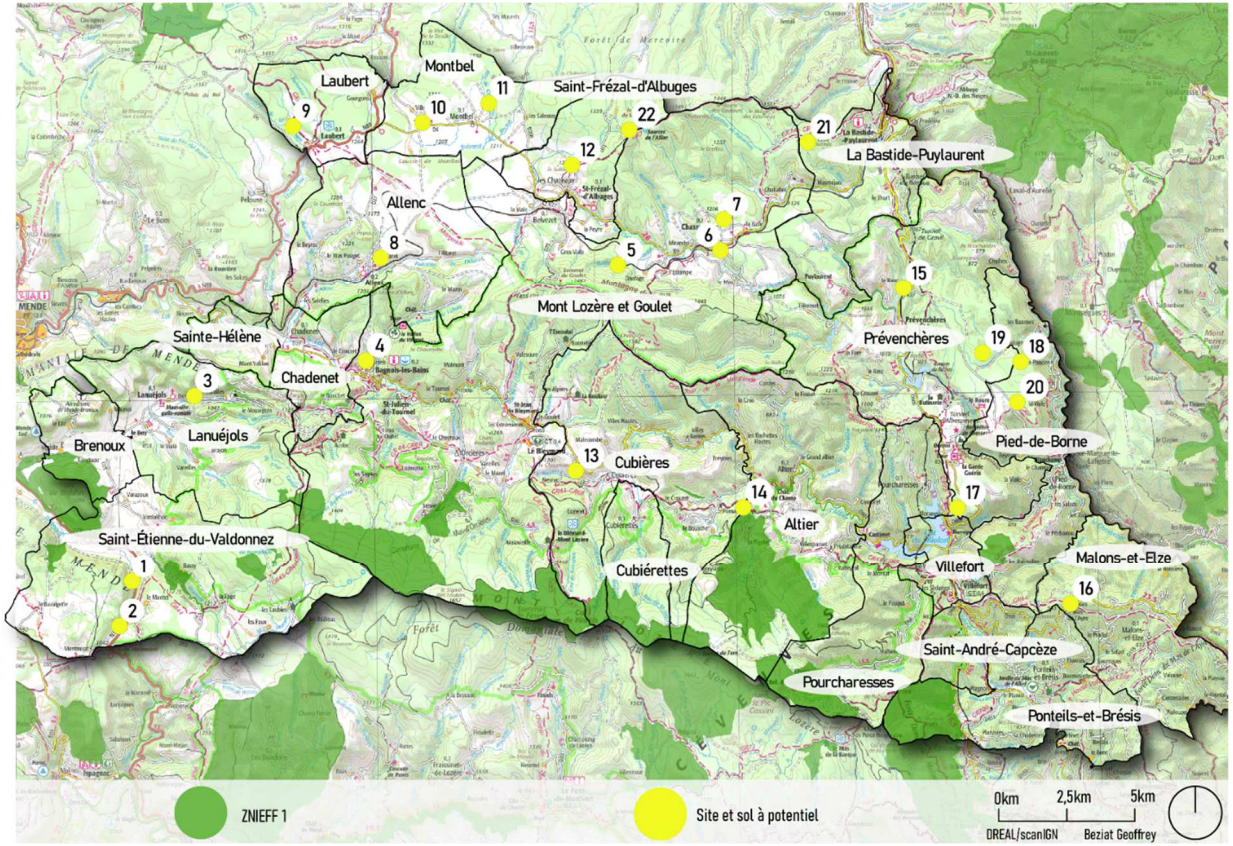

2.1.2 ZNIEFF Type 2

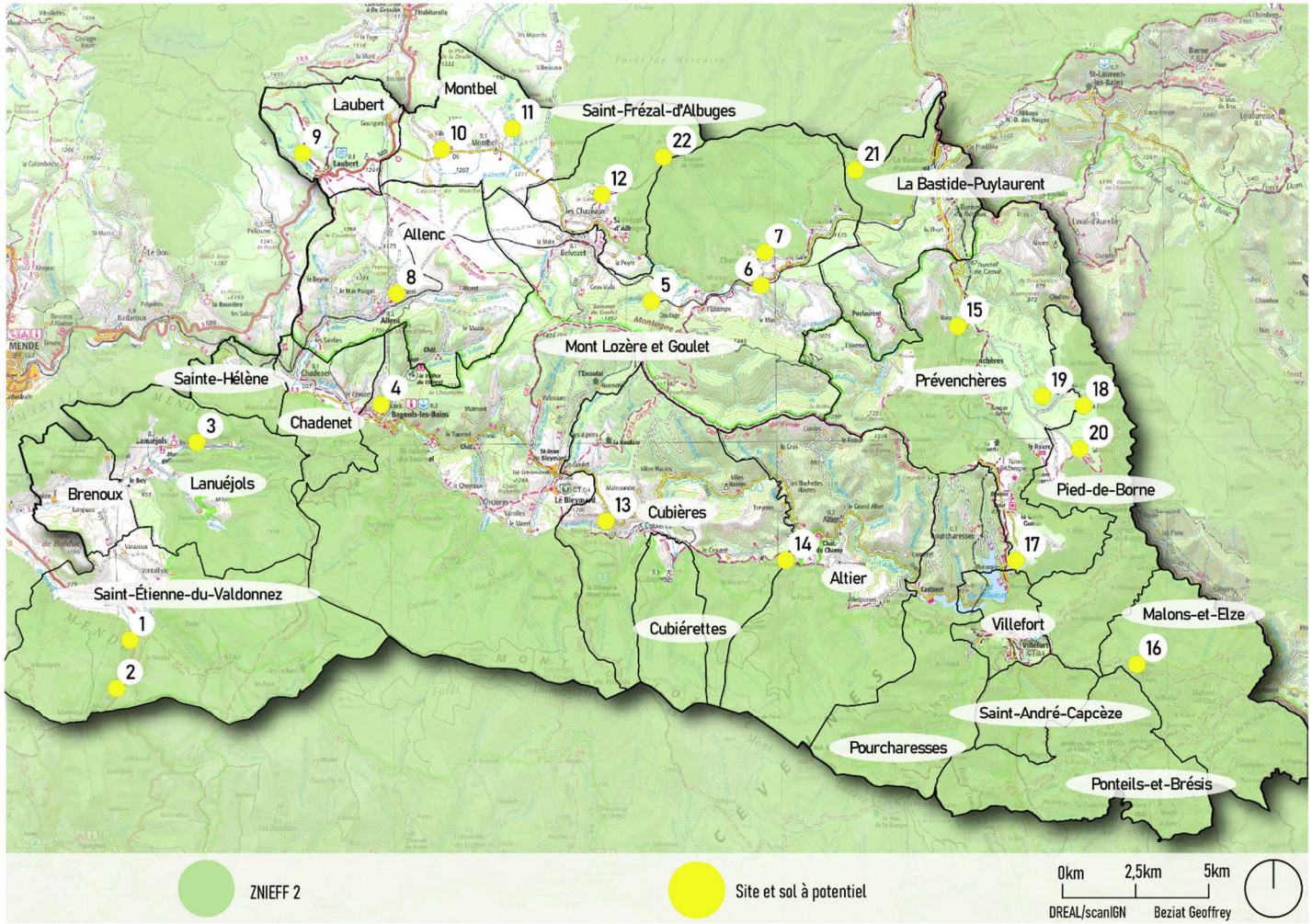

2.1.3 NATURA 2000 « DIRECTIVE OISEAUX »

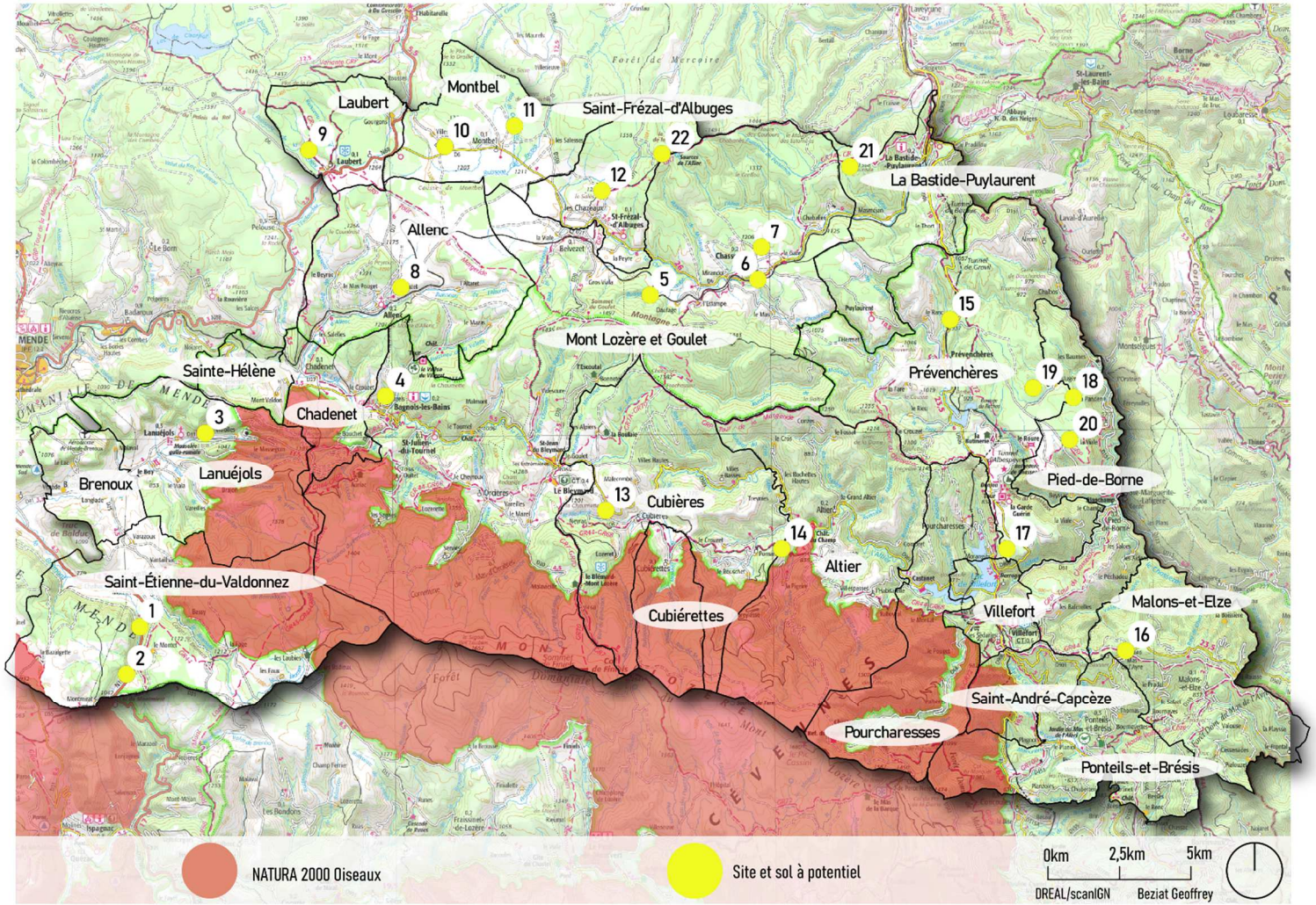

2.1.4 NATURA 2000 « DIRECTIVE HABITATS »

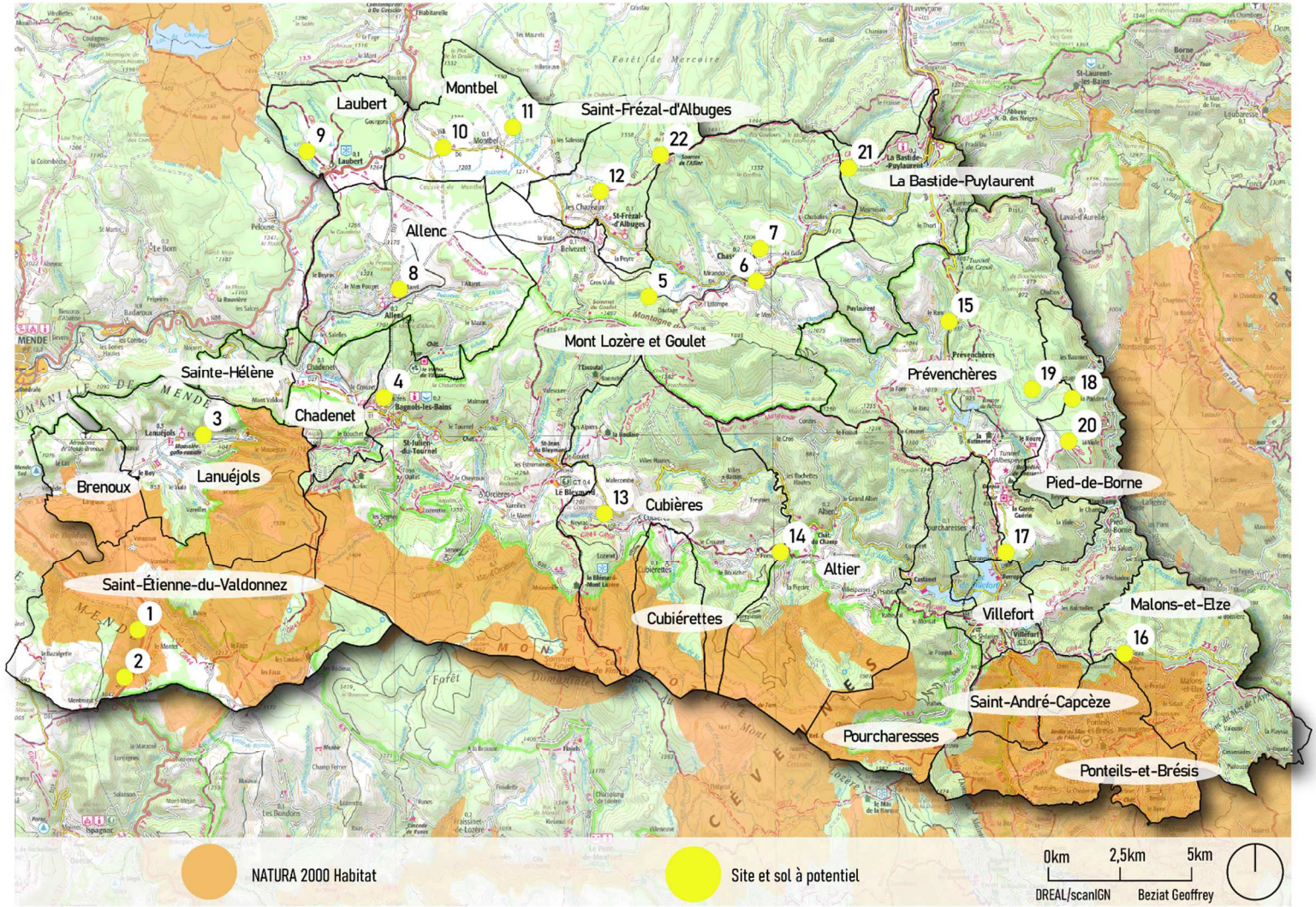

2.2 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL DES SITES A POTENTIEL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

2.2.1 Sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement

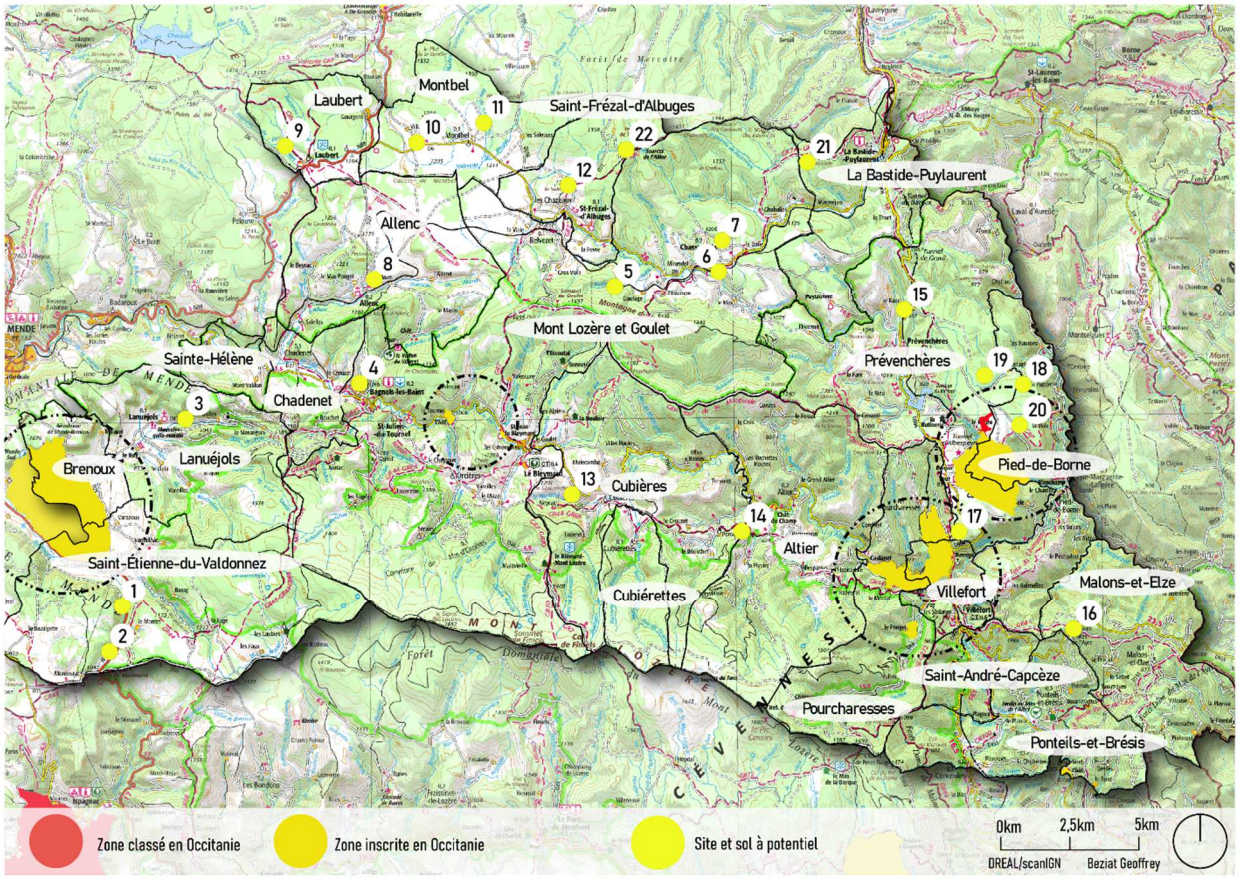

2.2.2 Parc national des Cévennes

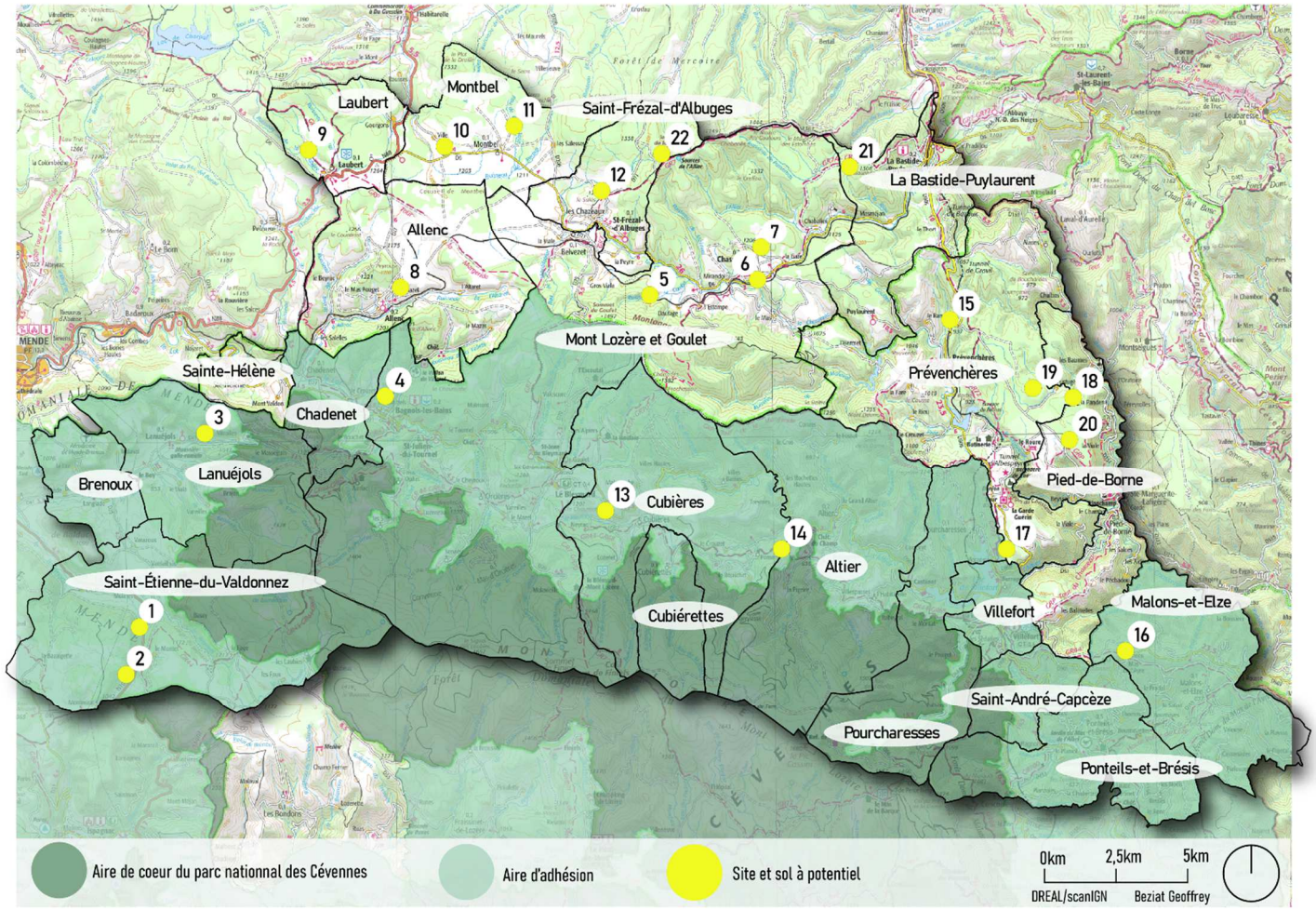

2.2.3 Zones de biens UNESCO

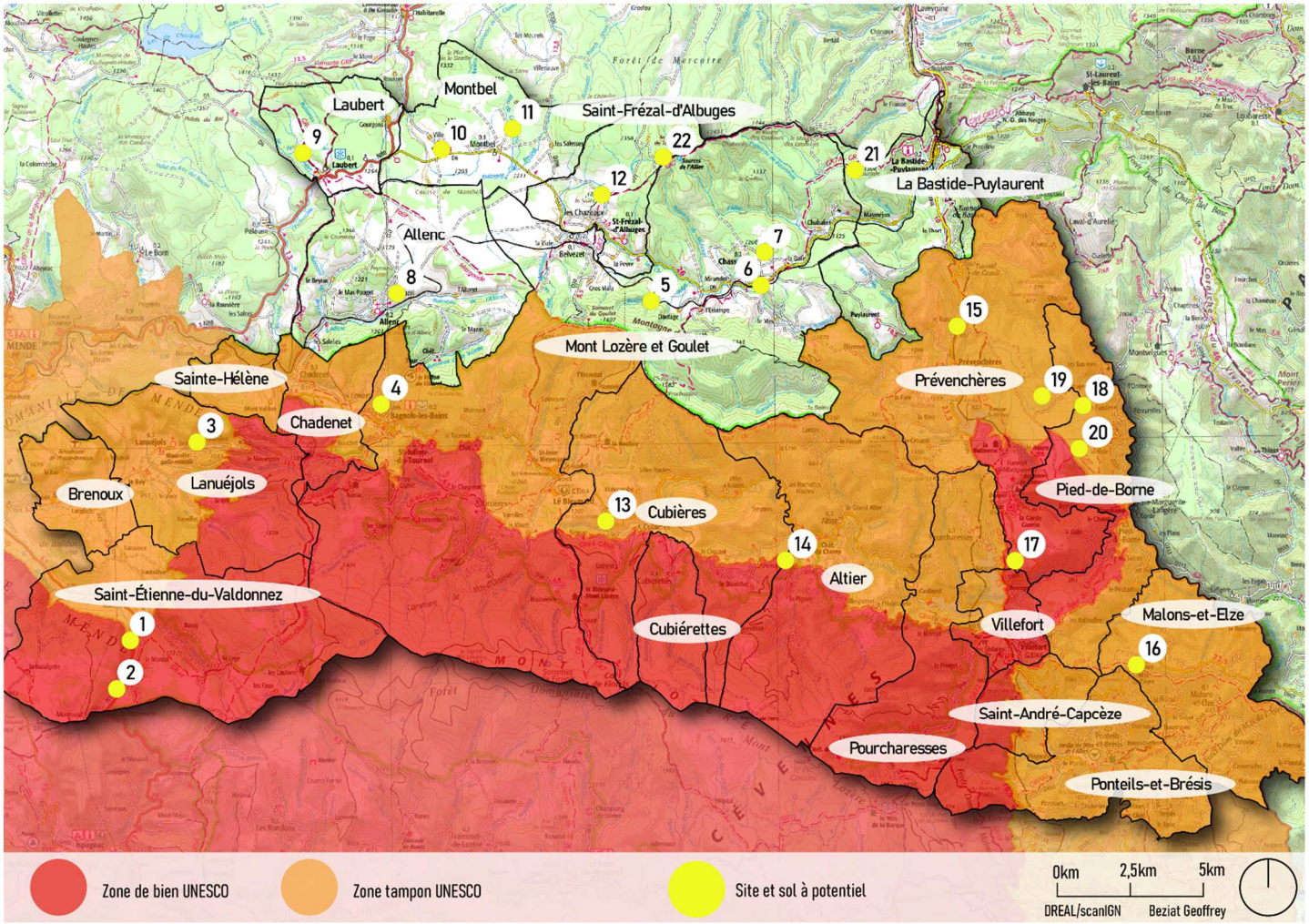

2.3 IDENTIFICATION DES SITES A L'ECHELLE COMMUNALE

SAINT-ÉTIENNE-DU-VALDONNEZ

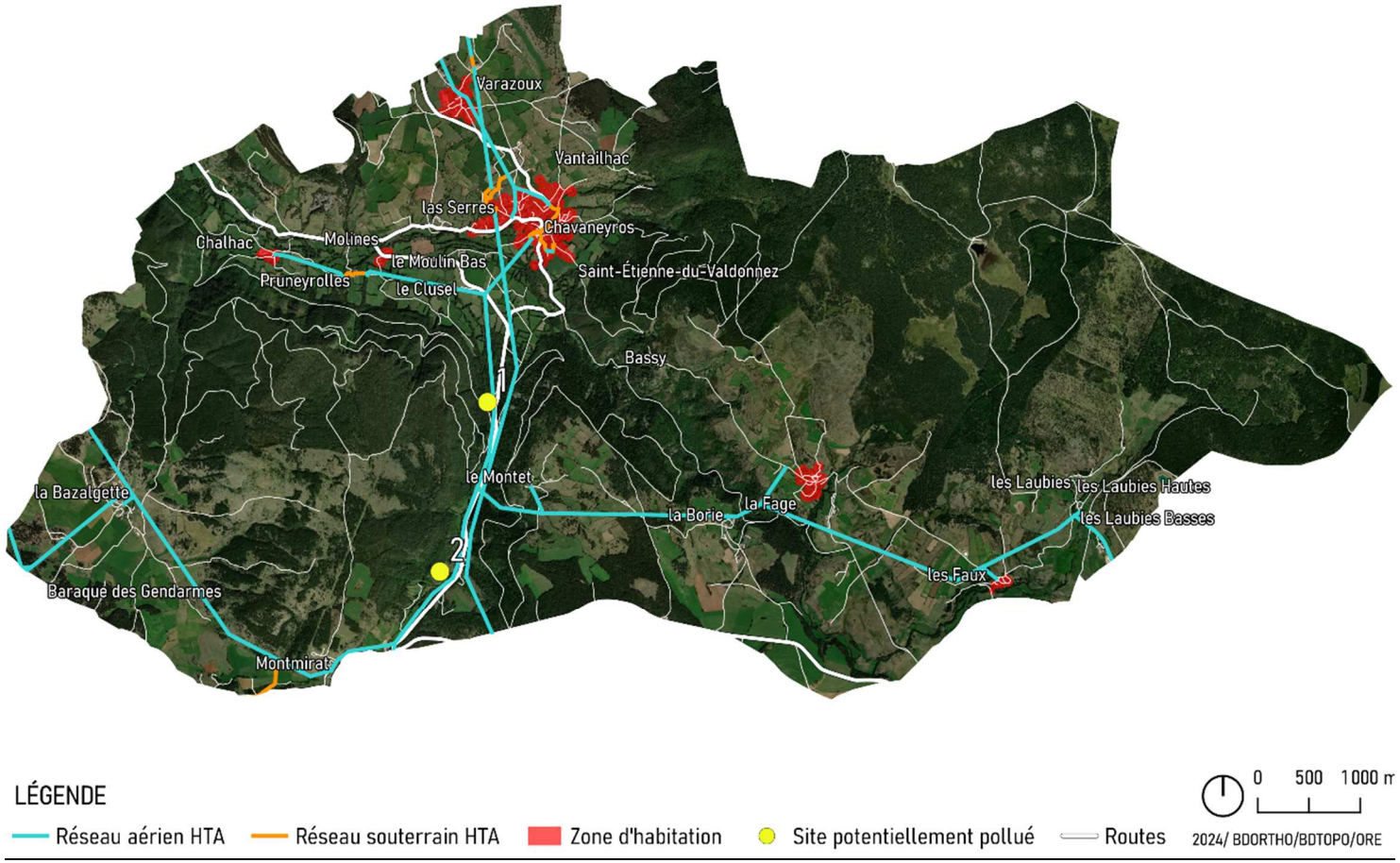

SAINT-ÉTIENNE-DU-VALDONNEZ

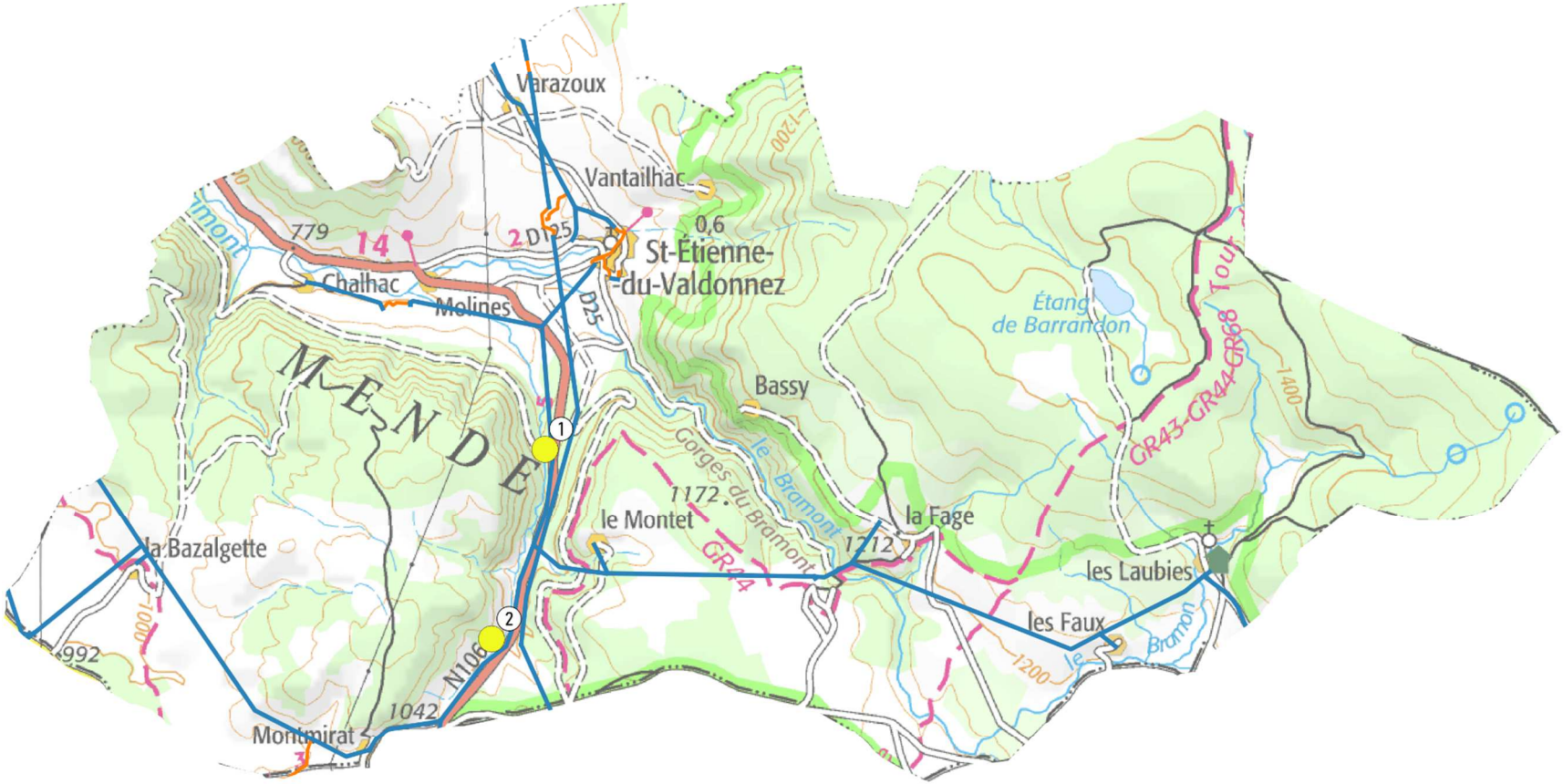

LÉGENDE

Réseau aérien HTA — Réseau souterrain HTA — Sites à potentiel

0 500 1000 m

2024/ BDORTHO/BDTOPO/ORE

2.3.1 Identification deux sites dégradés

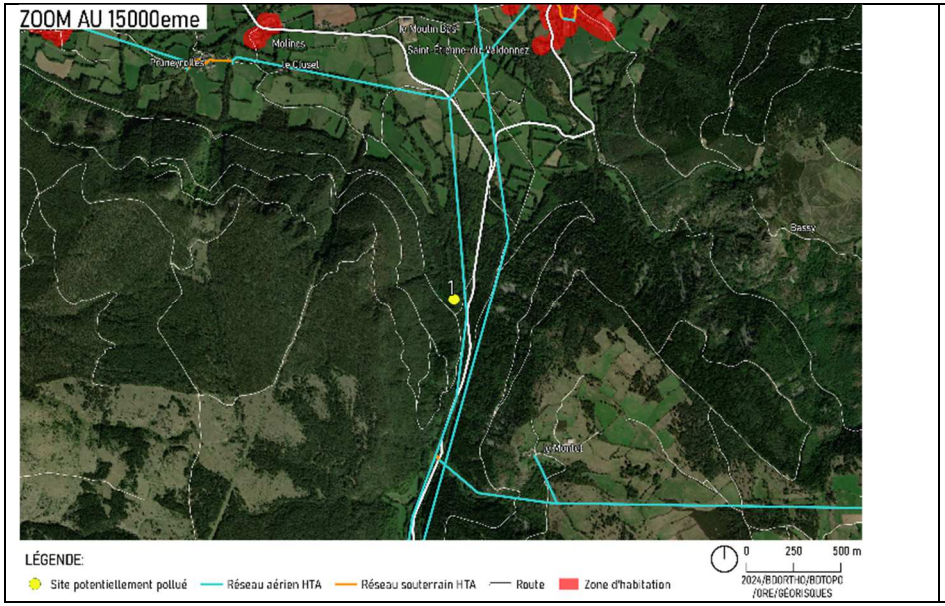

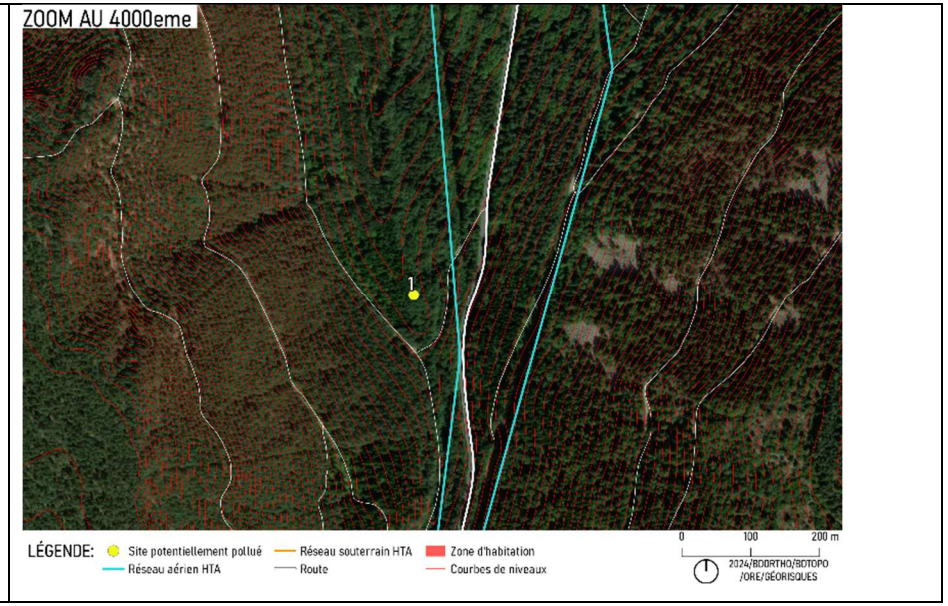

LRO4800915

Fiche Détaillée

Pour connaitre le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : LRO
Date de création de la fiche : (*) 21/09/2004
Etat de connaissance : Inventorié
Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
48D158	SDEE de la Lozère

2 - Consultation à propos du site

3 - Localisation du site

Localisation : "Montée de Montmirat"
Code INSEE : 48147
Commune principale : SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ (48147)
Zone Lambert initiale : Lambert III

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	697,041	697,119	744,224	
Y (m)	238,653	1,938,574	6,371,530	

4 - Propriété du site

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	E38.42Z	01/01/1111			1er groupe			

Commentaire(s) : Action de la charte de l'Environnement du Valdonnez - Travaux en 2001 (12 KF) - Après les travaux, quelques déchets étaient encore visibles au niveau du talus - La couche de couverture a été grossièrement étalée - pas de terre végétale - La plate-forme est trop plane -

6 - Utilisations et projets

Site en friche : Non

Site réaménagé : Oui

Type de réaménagement : Recouvrement

Réaménagement sensible : Non

Commentaire : Action de la charte de l'Environnement du Valdonnez - Travaux en 2001 (12 KF) - Après les travaux, quelques déchets étaient encore visibles au niveau du talus - La couche de couverture a été grossièrement étalée - pas de terre végétale - La plate-forme est trop plane -

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

.

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Plan départemental de résorption des décharges brutes de la Lozère (SDEE de la Lozère)

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

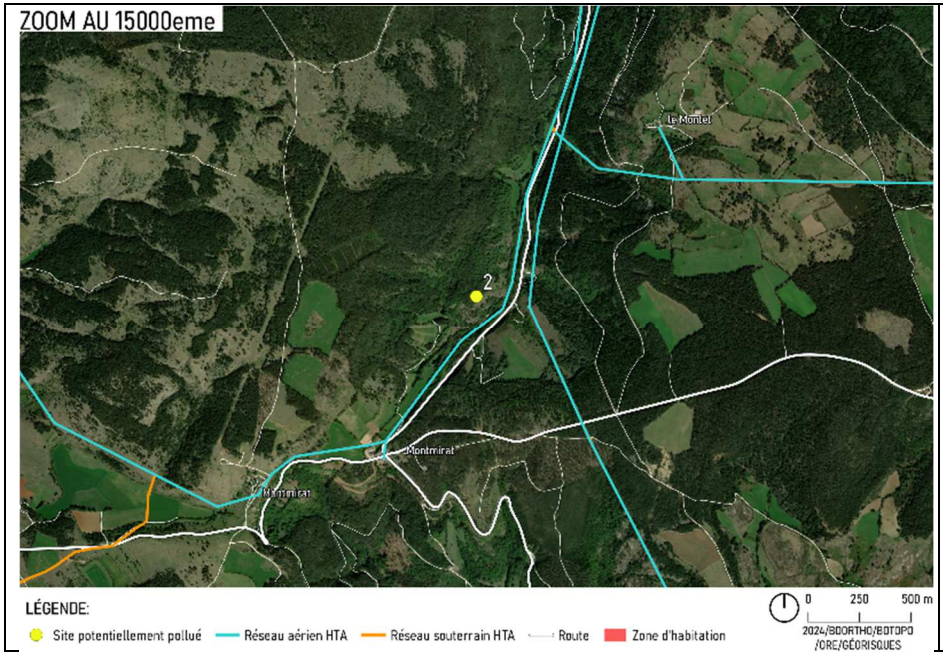
ZOOM AU 15000eme
Le Montel
2
Montmirat
Montmirat
LÉGENDE:
Site potentiellement pollué
Réseau aérien HTA
Réseau souterrain HTA
Route
Zone d'habitation
0
250
500 m
2024/BDORTHO/BDTOPO
/ORE/GÉORISQUES

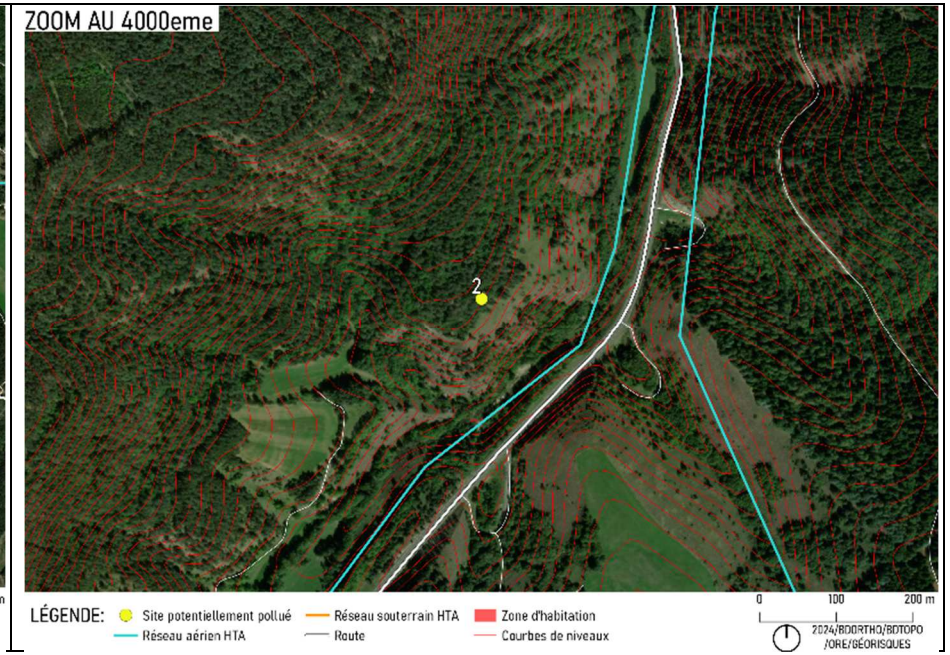
ZOOM AU 4000eme
2
LÉGENDE:
Site potentiellement pollué
Réseau aérien HTA
Réseau souterrain HTA
Route
Zone d'habitation
Courbes de niveaux
0
100
200 m
2024/BDORTHO/BDTOPO
/ORE/GÉORISQUES

LRO4800036

Fiche Détaillée

Pour connaitre le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

1 - Identification du site

Unité gestionnaire :	LRO
Date de création de la fiche : (*)	13/01/2003
Nom(s) usuel(s) :	Mine de Montmirat
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :	

Raison sociale	Date connue (*)
Blum Jacques Entreprise (1907) ; Sté Métallurgique et Mini7re des Cévennes (1897) ; Clermont Benoît (1888) ; The French Minerals C.L. (1875) ; Cie des Mines de Montmirat (1872)	

Etat de connaissance :	Inventorié
Visite du site :	Non
Commentaire :	Mine, Usine de Préparation de Produit Minéral (Mine de plomb argentifère) dite Mine de Montmirat.

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
DRIRE	Oui			
MAIRIE	Oui	22/01/2004	Oui	03/08/2004

3 - Localisation du site

Code INSEE : 48147
Commune principale : SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ (48147)
Zone Lambert initiale : Lambert III

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	696,550	696,629	743,720	
Y (m)	236,900	1,936,819	6,369,782	

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
IGN 2639 Est	1/25000	1982	Ne sais pas	

4 - Propriété du site

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
Date de première activité : (*) 01/01/1872
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	B07.29Z	01/01/1872		?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier		

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Cie des Mines de Montmirat	01/01/1872	01/01/1879
The French minerals	01/01/1879	01/01/1885
Sté Minière et Métallurgique des Cévennes	01/01/1898	01/01/1908
S.A. des Mines d' Ispagnac et de Montmirat	01/01/1908	

Commentaire(s) : Extraction de plomb

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
Site en friche : Oui
Site réaménagé : Non
Commentaire : Etat : établissement industriel désaffecté ; vestiges ; menacé

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Inventaire du Patrimoine Industriel (base Mérimée fiche n° 96)
Autre(s) source(s) : Mairie 03/08/2004), Mise en valeur des anciennes mines du Valdonnez pge 16 à 19

12 - Synthèse historique

Historique : Les filons de galène argentifère de Montmirat sont exploités au 15e siècle, abandonnés au 18e ; concession en 1862 à Ailhaud-de-Brisis mais l' exploitation ne démarre qu' avec la création en 1872 de la Cie des Mines de Montmirat reprise vers en 1879 par la Sté Anglaise the French minerals C.L. ; exploitation industrielle interrompue vers 1885 ; tentatives de reprise vers 1898 par la Sté Minière et Métallurgique des Cévennes puis en 1908 par la S.A. des Mines d' Ispagnac et de Montmirat ; nouvelles prospections à la Libération ; actuellement bâtiments en grande partie ruinés.

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

2.3.2 Tableau de synthèse des sites dégradés

NUMÉRO	Brève descriptions	Superficie En HA	Enjeux	Synthèse
1	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges	1	Aire adhésion parc naturel/ZNIEFF 2/ NATURA 2000 Habitat	
2	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1	Aire adhésion parc naturel/ZNIEFF 2/ NATURA 2000 Habitat	

2.3.3 Sites non dégradés à potentiel

Non renseigné.

3. POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURES

SAINT-ÉTIENNE-DU-VALDONNEZ

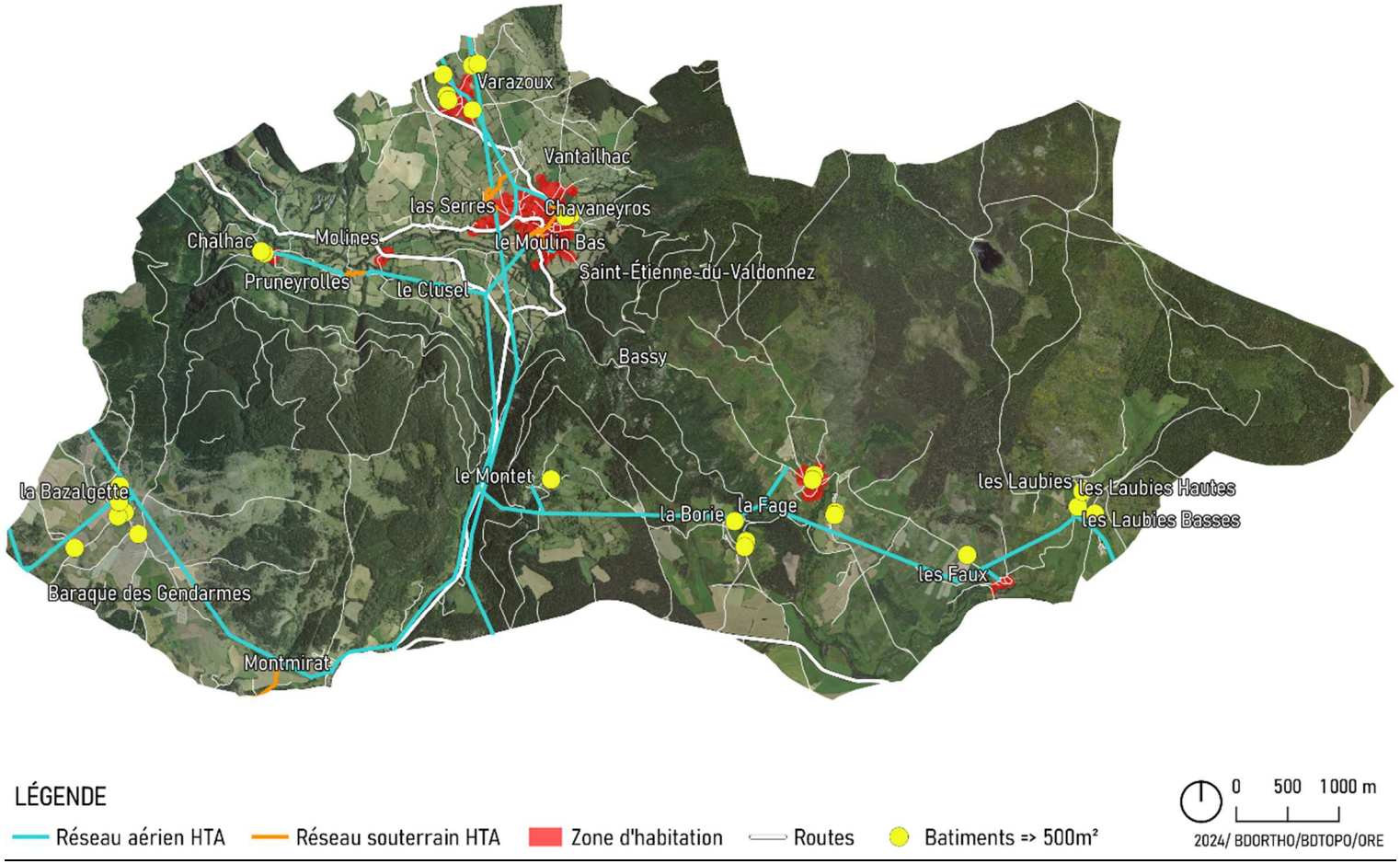

4. SYNTHESE DE POTENTIEL DE PRODUCTION

4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES POTENTIELS DE PUISSANCE ET DE PRODUCTION

COMMUNE	POTENTIEL DE PUISSANCE SUR TOITURES EN MWc	ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H/AN TOITURES	POTENTIEL DE PUISSANCE AU SOL DEGRADÉS EN MWC	ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H/AN DEGRADES	AUTRES SITES POTENTIEL DE PUISSANCE EN MWC	ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H AUTRES SITES	**TOTAL ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H/AN**
Saint Etienne de Valdonnez	**0,54**	702	**2**	2 600	x	X	**3 302**
TOTAL EN MWC	**2,54**						

5. POTENTIEL ÉOLIEN

5.1 ZONES TAMPON AUTOUR DES BATIMENTS

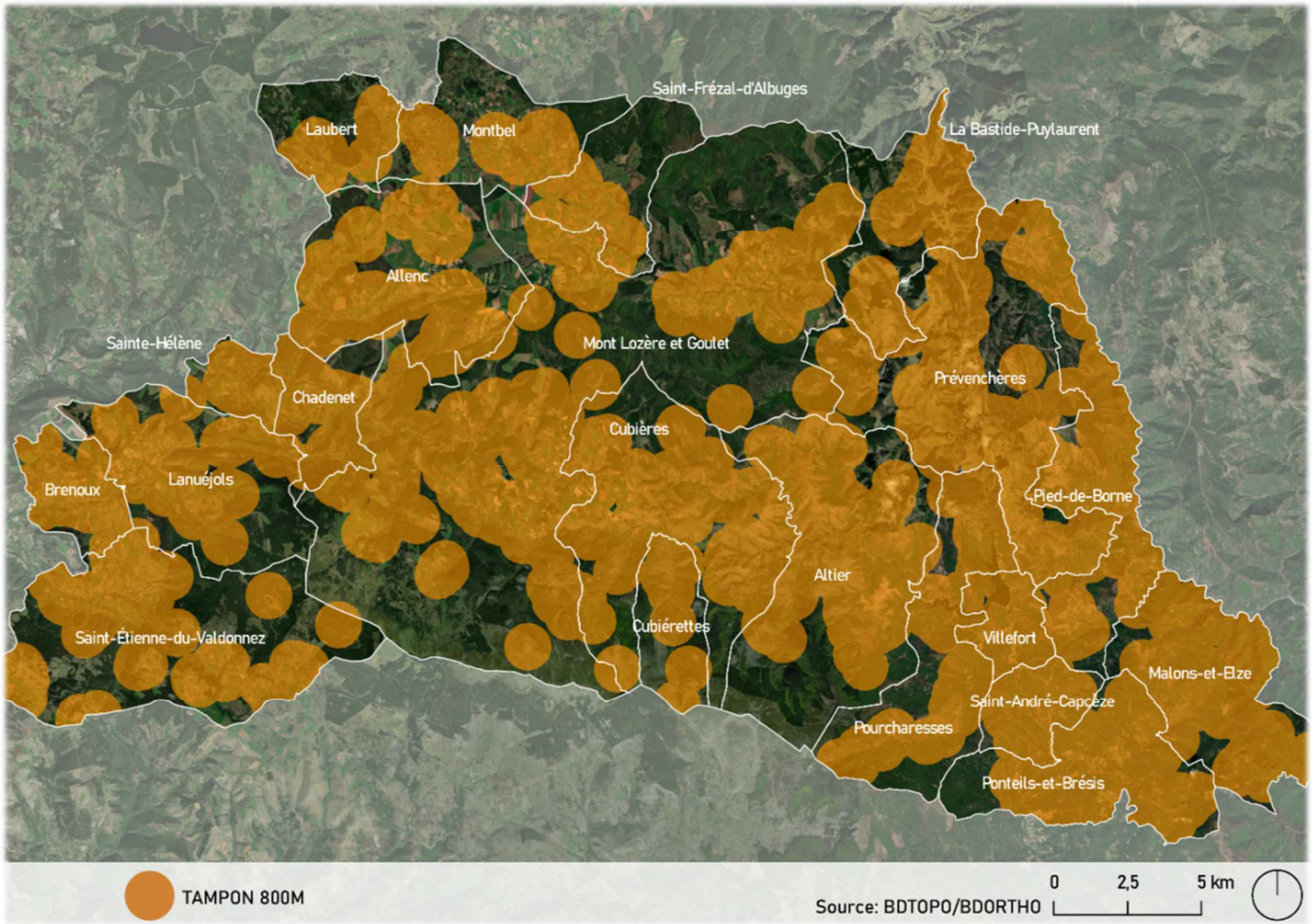

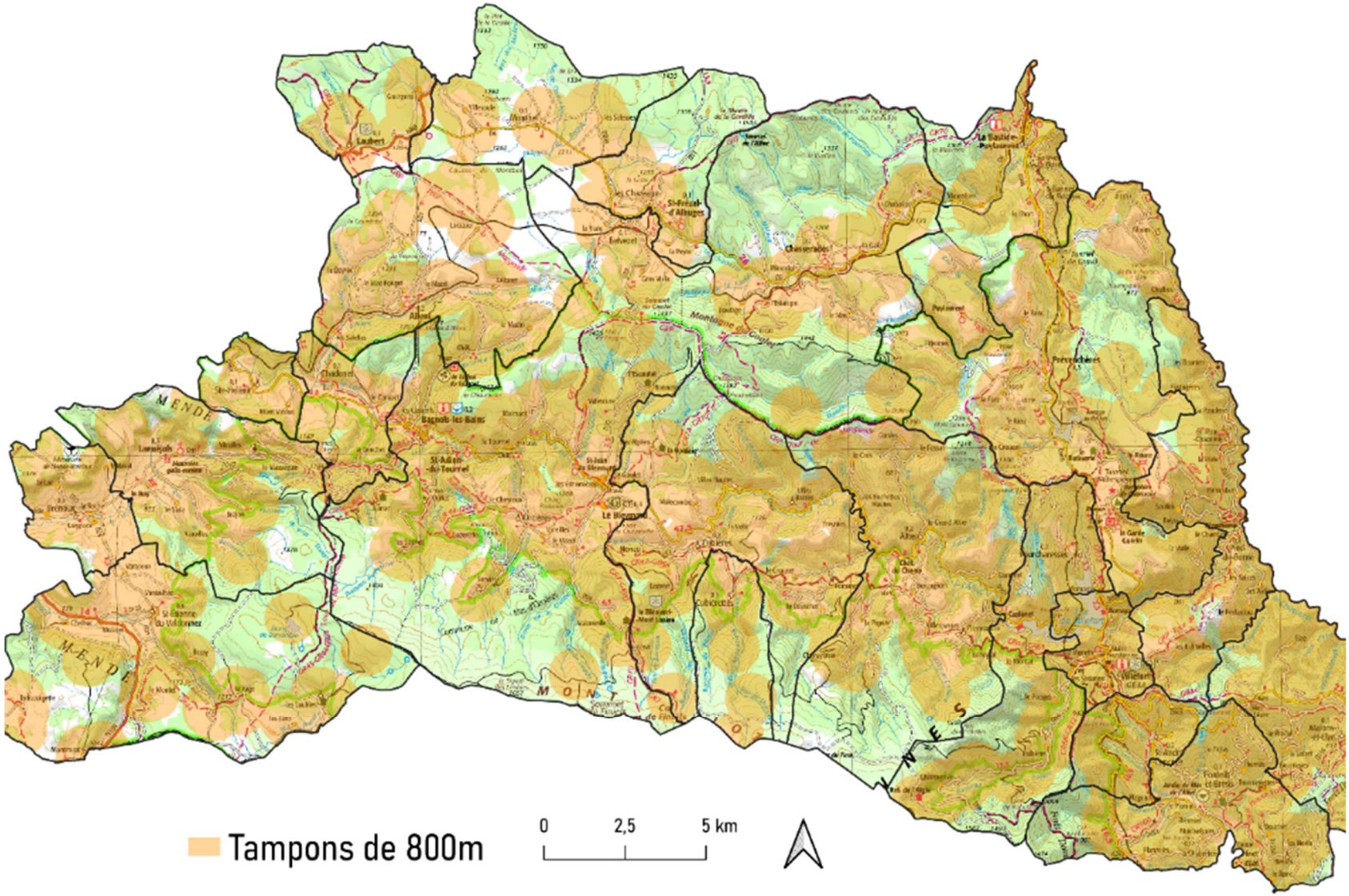
Tampons de 800m
0
2,5
5 km

5.2 CONTRAINTES AERONAUTIQUES

5.2.1 Contraintes aéronautiques civiles

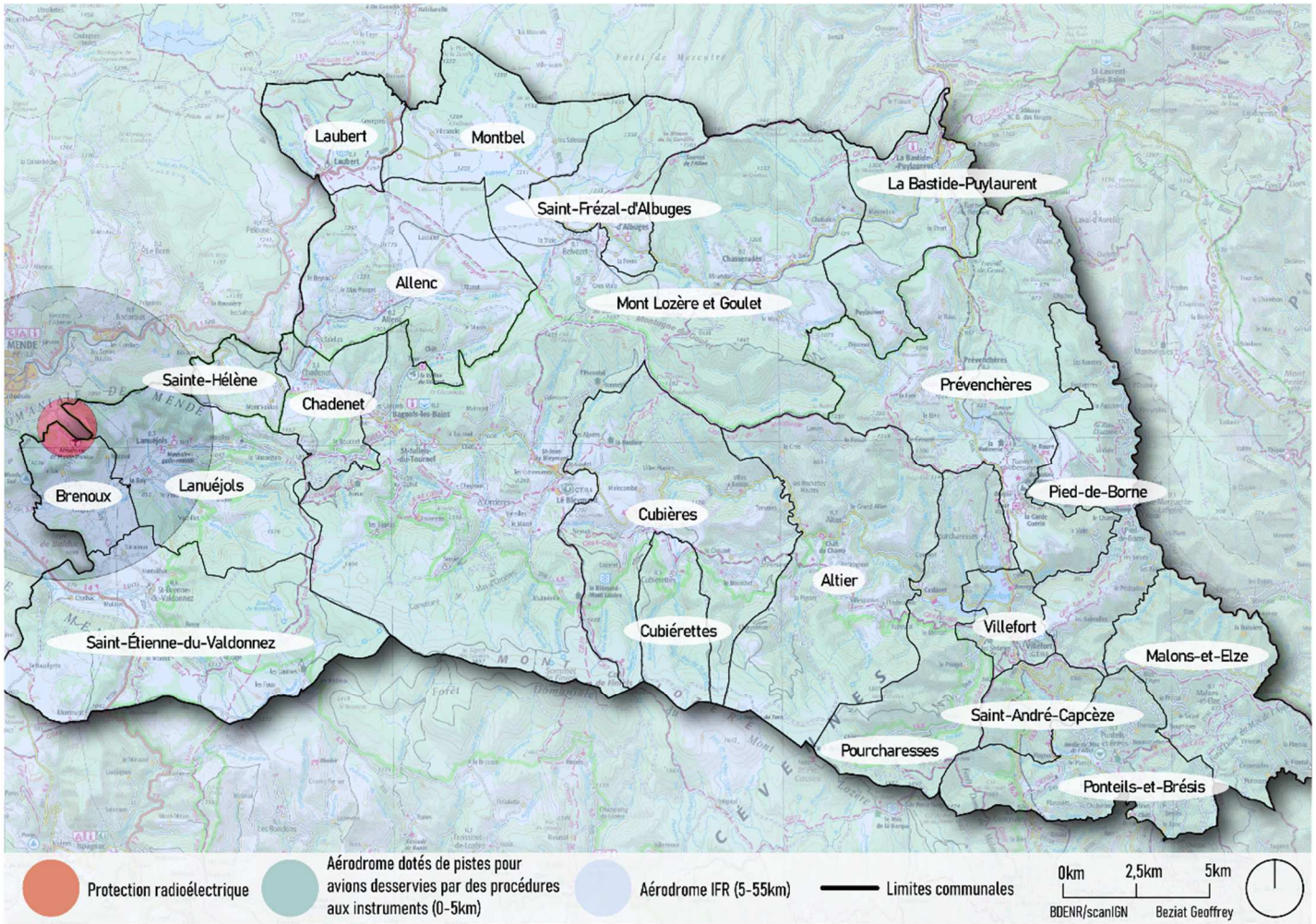

5.2.2 Contraintes aéronautiques militaires

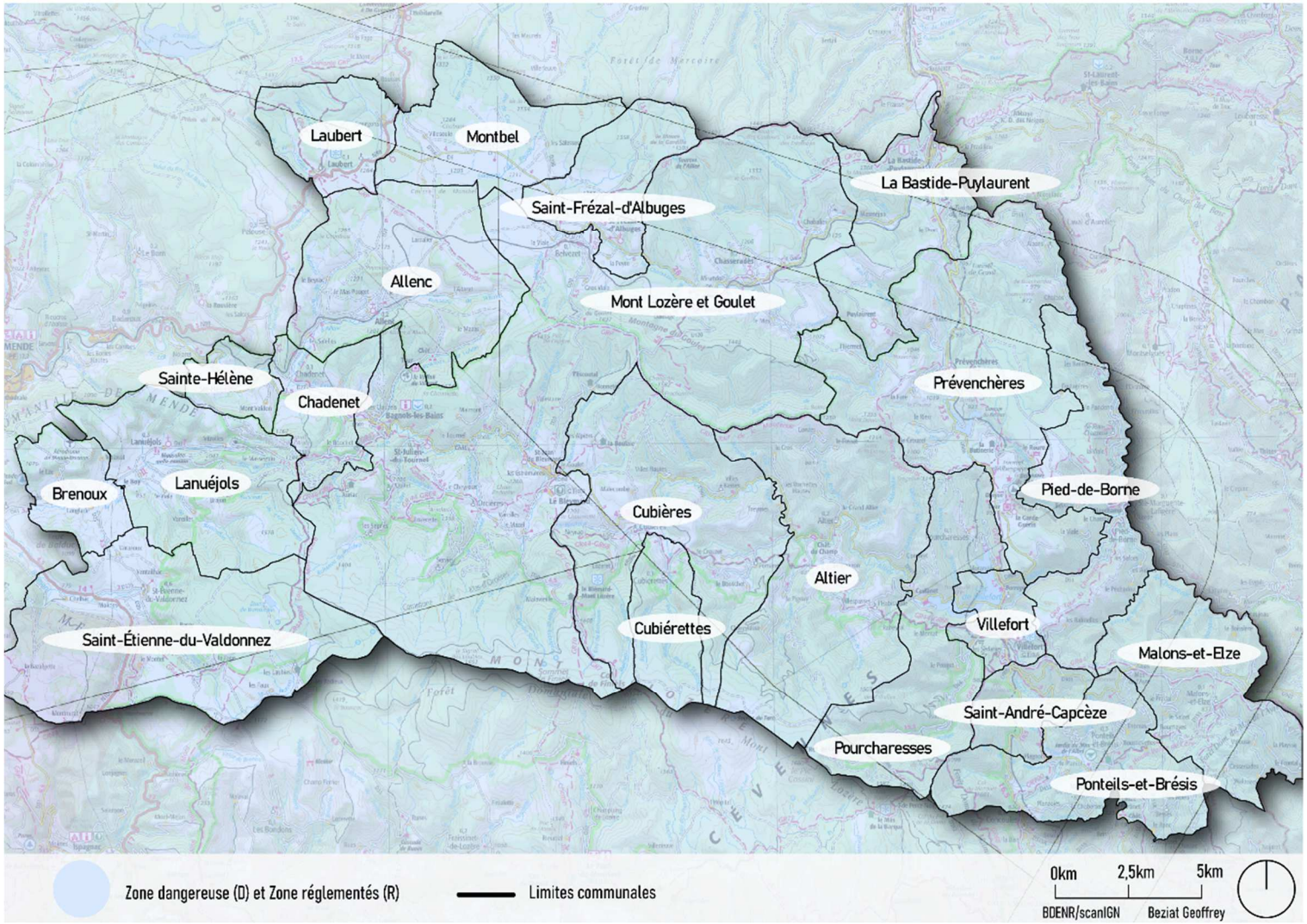
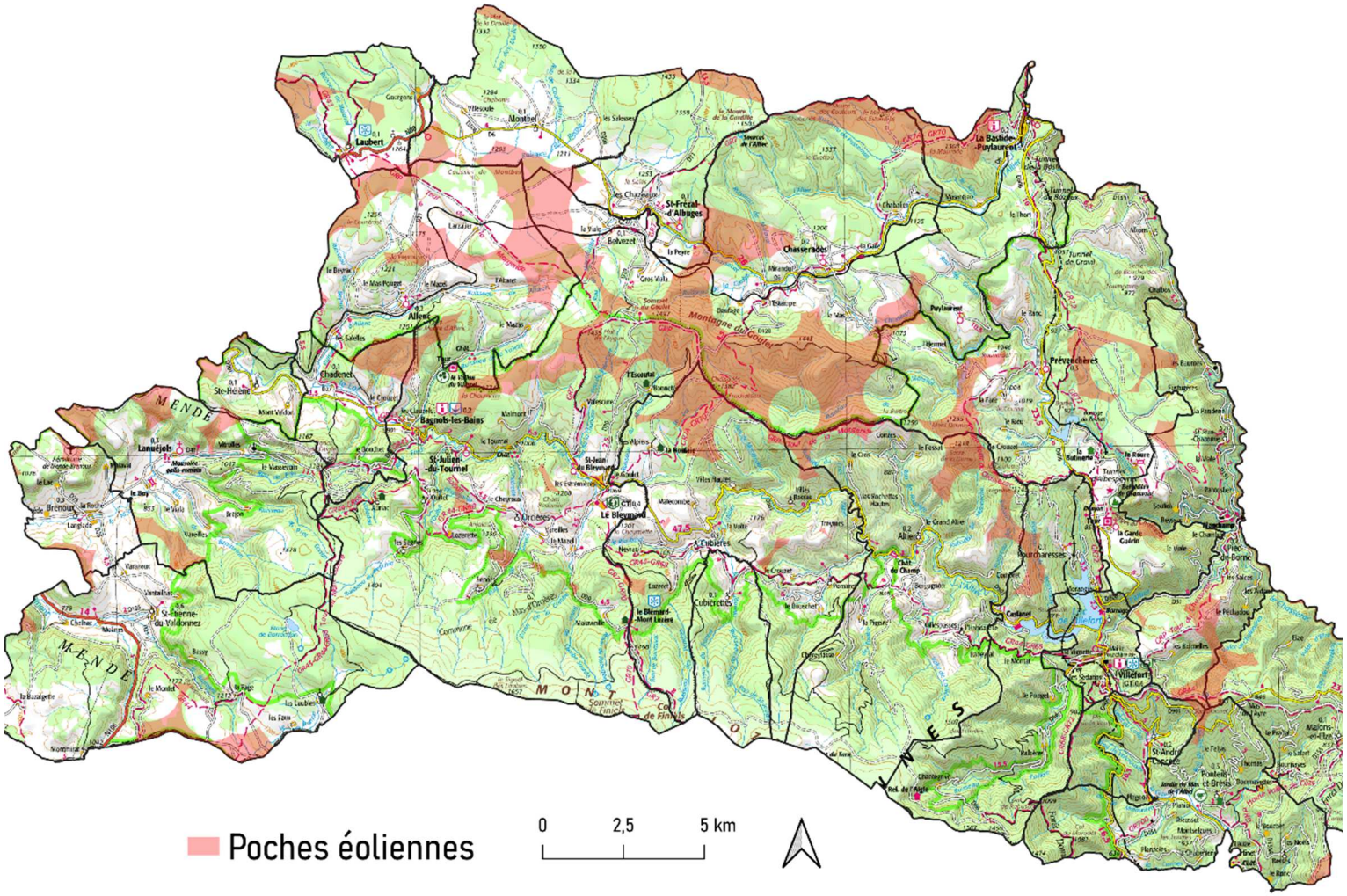
5.3 ZONES LES PLUS PROPICES A L'EOLIEN